



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : eau investissement
Réf : CR/PV/SG/EH/AP/VM
Tél. : 04 66 54 30 90

B2026_03_18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026**

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE est élue secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (63) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Meryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD

POUVOIRS (06) : Sylvain ANDRE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS EXCUSÉS (07) : Jean-Luc GIBELIN, Rémy CLEMENCIER, Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

**Objet : Demande d'aides financières - Assainissement
Commune de Rousson – Chemin de Brissac et Impasse des Treillettes - Réhabilitation
du réseau d'assainissement**

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le schéma directeur d'assainissement de la commune de Rousson, réalisé par le bureau d'études OTEIS, a mis en évidence que les réseaux d'eaux usées du chemin de Brissac et de l'impasse des Treillettes drainent d'importantes quantités d'eaux claires parasites,

Considérant que les investigations de terrain et plus particulièrement les inspections télévisuelles et les tests à la fumée ont permis de détecter de nombreux défauts structurels sur ces conduites,

Considérant que ces anomalies sont une source importante de perturbations dans la collecte et le transport des effluents (déversements, odeurs, pollution du milieu naturel...) vers l'ouvrage épuratoire du Saut du Loup,

Considérant qu'il faut éliminer les rejets directs au milieu naturel et réduire les arrivées d'eaux claires parasites, qui perturbent le fonctionnement de la station d'épuration du Saut du Loup (surcharges hydrauliques, lessivage des bassins), en engageant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du chemin de Brissac et de l'impasse des Treillettes, classés en priorité 1 du schéma directeur d'assainissement,

Considérant que ces travaux sont inscrits dans le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé 2022-2027 (PAOT) et qu'ils peuvent être aidés financièrement,

Considérant la nécessité de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Gard, ainsi que tout organisme habilité, pour la réalisation de cette opération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

La réalisation, selon les principes de la Charte Qualité Régionale des réseaux d'assainissement, des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du chemin de Brissac et de l'impasse des Treillettes sur la commune de Rousson, dont le montant s'élève à 367 318 € HT (trois cent soixante-sept mille trois cent dix-huit euros hors taxes),

AUTORISE

Monsieur le Président à établir les dossiers d'aides financières correspondants et à solliciter le concours de tous les financeurs potentiels, notamment, le Conseil Départemental du Gard et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Votants : 69

Pour : 69 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION B2026_03_18 DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026

Coût estimatif des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du chemin de Brissac et de l'impasse des Treillettes sur la commune de Rousson : 367 318,00 € H.T.

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	183 659,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	110 195,40 € HT*	30 %
Sous total HT	293 854,40 €	80 %
Alès Agglomération	73 463,60 € HT	20 %
TOTAL HT	367 318,00 €	100 %

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Votants : 69
Pour : 69 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ

